## RAPPORT DE LA COMMISSION « CULTURE ET ESPACES PUBLICS »

## Objet : CEP 5-2024-55 : demande de crédit pour un don à la Fondation Hainard

Mesdames, Messieurs,

Réunie en séance le jeudi 15 février 2024, la commission « Culture et Espaces publics » a examiné la demande de crédit pour un don à la Fondation Robert Hainard.

Suite à une visite de la Fondation Hainard au printemps 2023, les commissaires avaient été transportés par le lieu et son âme, mais les questions de la sécurité, de la préservation et de la mise en valeur de ce patrimoine avaient été mises en avant. Il s'est avéré que le Conseil de fondation de la Fondation Hainard partageait ces préoccupations et a mis en place un projet qu'il est venu présenter à la CEP le 18 janvier 2024. Celui-ci se décline en quatre grands axes : la rénovation thermique de la maison Hainard, la création d'un espace de stockage des œuvres d'art, l'aménagement d'une salle d'exposition et de médiation, ainsi que la création d'un jardin philosophique dont les accès publics seront facilités. Le coût total de ce projet s'élève à 3'389'522.— et la fondation a sollicité la Commune pour un soutien financier, sans toutefois articuler de montant. Le Conseil administratif, qui a bénéficié de la présentation du projet en amont de la commission s'est prononcé pour un soutien à hauteur de 500'000.--, montant responsable tant financièrement qu'au niveau de son rapport avec la Fondation et son patrimoine. Suite à la présentation, et au vu de l'urgence liée aux enjeux de sécurité, la Commission a donné son accord de principe sur une participation de la Commune et a demandé au Conseil administratif de revenir avec une demande de crédit.

Le 15 février, cette demande de crédit, d'un montant de 500'000 CHF a été examinée et discutée. Si l'ensemble de la Commission était totalement acquis à la participation au projet, le montant a été source de désaccord. Le Conseil administratif, par la voix de Guylaine Antille en charge de la culture, rappelle l'importance du patrimoine de la famille Hainard pour Bernex et la plus-value d'avoir, avec la création du jardin philosophique, un parc public qui soit ouvert à l'ensemble des Bernésien-ne-s. D'un point de vue technique, cet investissement n'ayant pas été planifié pour 2024, il s'agirait de l'inscrire au plan des investissements et de décaler certains autres investissements afin de l'ajuster.

Un commissaire souhaite savoir comment le CA est arrivé à ce montant de 500'000 CHF. Guylaine Antille répond qu'il s'agissait d'un montant raisonnable dans le sens où il était possible de le coulisser dans le plan des investissements tout en n'étant pas un montant symbolique.

Un commissaire exprime une réserve et souhaiterait obtenir le plan des investissements. Il lui est répondu qu'il sera donné en Commission des Finances.

Le plus gros de la discussion porte ensuite sur le montant du don, un commissaire estimant ce montant trop élevé au regard des finances communales. Il fait une proposition pour baisser le montant à 300'000CHF. Pour une majorité de la commission, 500'000 CHF constitue un montant correct. L'ampleur de l'œuvre, de la pensée et du patrimoine des Hainard constituent une chance pour la commune et participer à leur mise en valeur est essentiel. De plus, la commune n'a jamais directement soutenu financièrement la Fondation. Il est maintenant important de montrer le soutien à ce patrimoine en investissant une somme certes conséquente mais qui ne sera investie qu'une fois et qui permet à la Commune de montrer son attachement à ce patrimoine de très grande valeur. Il est en outre rappelé les plus-values pour la commune, comme l'accès à un nouveau parc public, ainsi que la création d'un espace d'exposition avec de la médiation qui ouvriront de nouvelles perspectives culturelles pour Bernex, notamment pour les enfants des écoles qui auront la possibilité de découvrir l'œuvre des Hainard. La proposition de baisser le don à 300'000CHF est donc refusée par la commission par

1 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention (8 membres présents)

Le débat ayant pu avoir lieu et chaque commissaire ayant pu donner son avis, la corecommande par	ommission passe au vote et
7 voix pour et 1 abstention (8 membres présents)	
d'accepter la demande de crédit CEP 5-2024-55 relative au don à la Fondation Ha 500'000CHF.	nard pour un montant de
Bernex, le 21 février 2024	
	La rapporteuse: Marie-Laure Graf